

## PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques

Bureau des Élections et de la Police Générale

Dossier suivi par :
Michèle GAILHOU

10.04.68.51.66.32

10.04.68.51.66.29

10.04.68.51.66.29

10.04.68.51.66.29

10.04.68.51.66.29

pref.gouv.fr Référence: arrete 2006 Perpignan, le 3 FEV 2005

ARRETE PREFECTORAL nº 338/06 MODIFIANT LE CALENDRIER DES APPELS A LA GENEROSITE PUBLIQUE POUR L'ANNEE 2006.

> LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES, Chevalier de la Légion d'Honneur.

VU les articles L2212-2 et L2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU la loi n°91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique,

VU le décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique,

VU la circulaire NOR/INT/D0500113C en date du 19 novembre 2005, du Ministre d'État, Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, relative au calendrier des journées nationales d'appel à la générosité publique pour 2006,

VU l'arrêté préfectoral n° 5052/05 du 22 décembre 2005 fixant le calendrier des appels à la générosité publique pour l'année 2006,

VU la demande de report de la journée mondiale des lépreux en date du 31 janvier 2006 présentée par la Fondation Raoul Follereau,

CONSIDERANT que les conditions climatiques n'ont pas permis à la Fondation Raoul Follereau de procéder à la quête prévue par l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2006;

Adresse Postale: 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone:

⇒Standard 04.68.51.66.66 ⇒D.R.C.L 04.68.51.68.00

Renseignements:

INTERNET: www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

## ARRETE -

<u>Article 1</u> – La Fondation Raoul Follereau est autorisée à reporter la collecte aux samedi 4 et dimanche 5 février 2006 .

Le reste sans changement

<u>Article 2</u> — Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Messieurs les Sous-Préfets de CERET et de PRADES, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, Monsieur le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales, Mesdames et Messieurs les Maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Pour le Préfet et par délégation La Sous-Préfète, Secrétaire Générale,

Anne-Goëde BAUDOUIN

Copie certifiée conforme à l'original L'Attachée Principale, Chef de Bureau

Mireille CARTEAUX